



## Procès-verbal **Conseil Municipal du 25 Janvier 2024**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 20/01/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU,

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M Richard LOPEZ), M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)

Secrétaire de séance : M. Rodolphe BORRÉ

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- Mme Magalie RAVELEAU DUAUT est absente et donne pouvoir à M Richard LOPEZ
- M. BESSON Sébastien est absent et donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
- Mme Gwladys BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
- Mme Linda GABORIAU est arrivée en retard mais avant le premier vote donc son pouvoir donné à M Rodolphe BORRÉ n'a pas été utilisé

M. Rodolphe BORRÉ est nommé secrétaire de séance.

M Le Maire commence la séance en rappelant le but de ce conseil municipal important

Un premier temps de vote des comptes de gestion (restitution des comptes comptables public à l'ordonnateur) et des comptes administratifs (bilan financier de l'ordonnateur). Évidemment, les deux comptes sont à l'identique. Le maire rappelle qu'il devra sortir lors du vote du CA. Les votes auront lieu pour les trois budgets en cours sur 2023, le budget principal de la commune de Monnières, celui du lotissement du Pampre d'Or et pour finir celui du pôle santé qui est clôturé à fin 2023 mais que l'on préfère validé à zéro par prudence

Le deuxième temps sera plus axé sur la projection 2024 ; le PPI proposé dans la note de synthèse sera alors étudié et discuté. Chaque ComCo devra entériner ses besoins 2024. Les grands axes d'investissement pour 2024 doivent être décidés à 95%. Ils seront validés définitivement lors du vote du BP le 8/02/2024

### **1. Compte de gestion 2023 de la commune**

M Le Maire a beaucoup travaillé, accompagné par M Rodolphe BORRÉ, pour pouvoir présenter ces tableaux simplifiés pour la meilleure lecture des chiffres afin que chaque élu comprenne au mieux.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Le compte de gestion comprend 3 parties :

- La situation patrimoniale de la commune 2023
- L'exécution budgétaire 2023 notamment les mandats et titres émis
- La comptabilité des deniers et valeurs 2023

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Résultat de Cloture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaire	Résultat de cloture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	- 158 818,38		- 993 444,50		- 1 152 262,88
FONCTIONNEMENT	1 573 916,40	272 433,24	329 098,14		1 630 581,30
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 098,02</b>	<b>272 433,24</b>	<b>- 664 346,36</b>		<b>478 318,42</b>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la commune.

## 2. Compte de gestion du Lotissement Pampre d'or 2023

Sur ce budget, il n'y a pas d'investissement. Il a été équilibré par le budget principal (délibération du conseil précédent)

Le compte de gestion comprend 3 parties :

- La situation patrimoniale de la commune 2023
- L'exécution budgétaire 2023 notamment les mandats et titres émis
- La comptabilité des deniers et valeurs 2023

Les résultats d'exécution du budget lotissement du Pampre d'Or sont les suivants :

<b>BUDGET Lotissement</b>	Résultat de Cloture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaire	Résultat de cloture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT	- 10 683,27		10 683,27		
<b>TOTAL</b>	<b>- 10 683,27</b>		<b>10 683,27</b>		

Ce budget est prévu d'être clôturé fin 2024 si et quand on sera sur qu'il n'y aura plus de facture à payer

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Lotissement du Pampre d'Or.

### 3. Compte de gestion du budget Pole Santé 2023

La clôture de ce budget a été voté au 31/12/2023. Toutes les écritures passées sur ce budget ont été saisies dans le budget principal. C'est pourquoi ce budget est à zéro.

<b>BUDGET Pole sante</b>	Résultat de Cloture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaire	Résultat de cloture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
<b>TOTAL</b>					

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses nulles paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2023 du budget Pole Santé

### 4. Compte administratif du budget principal de la Commune 2023

M Rodolphe BORRÉ présente le compte administratif de la commune. Pour la compréhension de tous, des tableaux simplifiés sont présentés mais il est tout à fait possible d'avoir le détail des comptes en cas de question. Les informations détaillées ont été envoyées par mail aux élus avant le conseil pour qu'ils puissent déjà regarder et préparer leurs questions.

M le Maire aimerait que les élus comprennent au mieux les informations comptables pour prendre de bonnes décisions pour les années à suivre (pour les impôts par exemple)

Les dépenses sont présentées dans un premier temps par chapitre

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Total budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Variation sur BP</b>
011	Charges à caractère général	549 401,00	508 583,42	92,57%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 199 450,00	1 194 385,42	99,58%
014	Atténuations de produits	2 554,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	335 517,00	300 117,41	89,45%
66	Charges financières	41 500,00	41 123,42	99,09%
67	Charges exceptionnelles	50,00	44,30	88,60%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	366 814,52	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	842 717,43	
	<b>Totaux</b>	<b>2 495 286,52</b>	<b>2 886 971,40</b>	<b>115,70%</b>
		<b>2 495 286,52</b>	<b>2 044 253,97</b>	<b>81,92%</b>

Mme Linda GABORIAU demande qu'il soit précisé ce que contient les charges à caractère général. Il est donc rappelé pour tous, que ces charges sont composées des achats stockés ou non stockés (électricité, alimentation...), des prestations de service (honoraires avocat), les assurances, ainsi que des impôts et taxes....

Mme Sylvie CHATELLIER demande pourquoi le virement à la section d'investissement n'a pas été fait sur 2023.

M Le Maire explique que le compte 023 est en dépense de fonctionnement, la prévision d'autofinancement de la section d'investissement. En contrepartie la même somme sera indiquée en 021 en recette d'investissement.

Ce n'est qu'une prévision ; elle ne donne lieu à une écriture que lorsqu'une décision modificative (DM) sera prise pour toucher au 021/023. Ce sont des opérations d'ordre.

Les écritures réalisées en 2023 pour le chapitre 042 sont dues à l'opération de l'échange des deux écoles.

Les 842 717.43 € sont l'addition des valeurs nettes comptables de l'école 3 moulins et du fourgon Crafter qui ont été vendus ou échangés. L'explication est complexe et uniquement comptable ; elle complique la lecture du bilan

Les charges de personnel ont énormément augmenté (augmentation de 100 000 euros par an depuis 3 ans environ)

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2023</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Variation sur BP</i>
013	Atténuations de charges	26 286,00	47 882,55	182,16%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	387 670,00	401 054,24	103,45%
73	Impôts et taxes	442,00	536,00	121,27%
731	Impositions directes	1 060 897,00	1 072 142,00	101,06%
74	Dotations, subventions et participations	764 724,00	830 071,73	108,55%
75	Autres produits de gestion courante	15 726,00	20 806,43	132,31%
76	Produits financiers	0,00	2,96	
77	Produits exceptionnels	0,00	494 216,20	
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 301 483,16	1 301 483,16	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	349 357,43	
	<b>Totaux</b>	<b>3 557 228,16</b>	<b>4 517 552,70</b>	<b>127,00%</b>

<b>EXCÉDANT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL (EFA)</b>	<b>127 273,00</b>	<b>329 098,14</b>
<b>EXCÉDANT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ (EFC)</b>	<b>1 301 483,16</b>	<b>1 630 581,30</b>

Pour le budget 2024, M Le Maire dit qu'il serait bien d'être plus pointu sur les prévisions pour ne pas avoir des surprises en fin d'année (bonne ou mauvaise)

En ce qui concerne l'investissement, volontairement ne sera présenté que le réalisé.

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Réalisé 2023</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 233,84
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	269 756,53
20	Immobilisations incorporelles	3 475,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 182 089,08
23	Immobilisations en cours	714 365,87
27	Autres immobilisations financières	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	158 818,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	349 357,43
041	Opérations patrimoniales	9 480,00
	<b>Totaux</b>	<b>2 688 576,13</b>

L'immobilisation incorporelle est le site internet de la commune.

Les 9 480 € ont été passés pour les avances sur la construction de l'école 3 moulins, la contrepartie est dans les recettes d'investissements au chapitre 041

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2023</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	640 516,34
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	43 599,48
27	Autres immobilisations financières	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	842 717,43
041	Opérations patrimoniales	9 480,00
	<b>Totaux</b>	<b>1 536 313,25</b>
	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-1 152 262,88

Au prochain conseil, il faudra voir comment financer ce déficit d'investissement. Mais il faudra aussi regarder les restes à réaliser (recette) qui viendront diminuer le montant à verser. Le besoin de financement devrait approcher 666 000 euros.

L'idée d'épargner la majeure partie de l'excédent annuel dès 2015 a été une très bonne idée car aujourd'hui cela permet de gérer les investissements sans avoir recours à l'emprunt (les taux étant d'autant plus élevés en ce moment).

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU, quitte la salle du conseil afin que les conseillers puissent procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune, aussi bien pour la partie fonctionnement que la partie investissement.

##### **5. Compte administratif du budget Lotissement du Pampre d'or**

Au regard des éléments du compte de gestion qui sont identiques au CA, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget Lotissement Pampre d'or pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU, quitte la salle du conseil afin que les conseillers puissent procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Lotissement du Pampre d'Or, aussi bien pour la partie fonctionnement que la partie investissement.

## 6. Compte administratif du budget pôle santé

Au regard des éléments du compte de gestion qui sont identiques au CA (à zéro), il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget Pole santé pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU, quitte la salle du conseil afin que les conseillers puissent procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget pôle santé, aussi bien pour la partie fonctionnement que la partie investissement.

## 7. PPI 2024 - 2028

Objet	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé	
	déc-22	BP : janv-23	déc-23	BP : janv-24	déc-24	BP : janv-25	déc-25	BP : janv-26	déc-26	BP : janv-27	déc-27	BP : janv-28
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028					
Excédent Fonctionnement Cumulé	1 289 550	1 301 483	1 301 483	964 173	536 783	800 285	238 787	522 331	290 202	636 733	287 292	615 248
				Δ			Δ		Δ		Δ	
Excédent Fonctionnement Annuel	284 366		329 098		263 482		283 543		346 532		327 956	
Déficit BP Investissement	- 272 433		666 408									
Virement BP Investissement résultat obtenu dépenses - recettes invest		-	427 390		561 478		232 129		349 442		271 348	
Besoins invest. : PÔLE SANTÉ 1375 000			450 000 rte		800 000 rte		100 000 rte		25 000 rte			
Besoins invest. : PPRV 650 000			250 000 rte		100 000 rte		100 000 rte		100 000 rte			100 000 rte
Besoins invest. : PHOTOVOLTAÏQUE 380 000			30 000 rte		350 000 rte							
Besoins invest. : CENTRE-BOURG 290 000			40 000 rte				200 000 rte		50 000 rte			
Besoins invest. : AUTRES (càd les 10 ComCo) 900 000			200 000 rte		200 000 rte		100 000 rte		200 000 rte			200 000 rte
Besoins invest. : ODD 66 000			13 200 rte		13 200 rte		13 200 rte		13 200 rte			13 200 rte
Recettes invest. : CESSIONS 2 rue de la poste & rue de l'église			330 300									
Recettes invest. : FCTVA			225 510		251 722		181 071		38 759		41 852	
Recettes invest. : SUBVENTIONS					300 000 pôle santé		100 000 centre-bourg					
Recettes invest. : EMPRUNT					350 000							
Recettes fonction. : Photovoltaïque							25 000		50 000		50 000	
Recettes fonction. : Locations infos issues de l'analyse faite par Françoise							8 540		26 000		27 000	
Recettes fonction. : Autres							26 620		26 132		26 655	

M Le Maire explique que ce tableau est indicatif, il sert de base pour le débat d'Orientation budgétaire. En fonction des décisions prises, le montant de l'excédent va varier. Il faut laisser à l'équipe municipale prochaine une gestion saine

Sur le FCTVA minoré de 25% de sécurité a été estimé pour 2023 car on n'a pas encore le vrai montant.

Les 10 000 euros par ComCo pourront être repartagés par la suite en fonction des besoins de l'année

## 8. DOB – Débat d'Orientation Budgétaire

Mme Hélène QUÉMÉRÉ trouve insignifiant 10 000 euros pour certain ComCo. Le ComCo EJE a déjà un devis de 23 000 euros pour changer le lave-vaisselle de la cantine. M Le Maire s'insurge ; le matériel n'est pas vieux et a été bien choisi en fonction des besoins. Mais d'après la coprésidente de ComCo EJE, pour le bien-être au travail, pilier du triptyque du développement durable, il est nécessaire de changer ce matériel.

Il est décidé de mettre 200 000 euros pour les ComCo mais plusieurs élus n'adhèrent pas à cette décision ; une décision finale devra être prise lors du vote du 8/02/2023.

Entre autres, Mme Françoise MÉNARD et M Rodolphe BORRÉ ne pensent pas que leur ComCo aura besoin d'investissement en 2024. Pourquoi leur attribuer 10 000 ou 20 000 euros si c'est pour le donner à un autre ComCo plus tard, autant l'affecter directement dès le BP. M Stéphane ENTÈME pense que c'est inciter à la dépense.

Il y a un gros travail d'arbitrage à faire d'ici le vote du budget des ComCo 2024.

En aparté, il est expliqué que dorénavant les restes à réaliser seront les engagements avec un devis signé...

M Pascal BOUTON aimerait savoir combien il a été dépensé par ComCo en 2023. En réalité, ce sont les coprésidents délégués de chaque ComCo qui devraient répondre puisqu'ils avaient pour consigne de suivre leurs budgets respectifs transmis après le vote du BP 2023 et d'engager les dépenses en veillant au prévisionnel. Il est donc difficile de répondre à cette question avec précision. En effet, les opérations importantes n'ont pas toujours été identifiées et elles ont été imputées au ComCo sans que le président de ComCo en soit informé et sans aucune maîtrise de sa part. La gestion budgétaire 2024 devra être plus pointue à ce sujet

M Le Maire demande que chaque élu lui envoie avant lundi ses besoins en investissement, ses projets pour essayer de présenter un BP 2024. Il y aura 4 montants, au plus, par ComCo pour les budgets 2024 (dépenses / recettes de fonctionnement et dépenses / recettes d'investissement)

M Vincent CAILLÉ intervient au sujet du centre bourg, il pense que s'il faut accepter les études de la chambre des métiers, il se peut que ça soit juste.

Le but du PPI est de bien définir les dépenses nécessaires sur 2024.

Si on décide le budget et qu'il y a un imprévu, soit on pourra prendre sur une autre ligne qui aura coûté moins chère que prévu ou on sera obligé de prendre sur l'excédent de l'année (l'épargne)

C'est une orientation.

M Stéphane ENTÈME fait remarquer qu'il est indispensable de suivre la trésorerie car si une subvention n'arrive pas assez tôt (en 2025 par exemple sur le pôle santé), la commune devra emprunter pour payer les factures aux fournisseurs ou artisans. M Le Maire prévoit d'ailleurs de monter un plan de suivi de trésorerie dans les prochains mois afin d'anticiper le court terme si nécessaire.

Pour les autres gros projets, les élus n'ont pas de remarques.

Il faudra peut-être envisager une ligne pour le projet Yolais, M Stéphane ENTÈME y réfléchit

## **9. BP Fonctionnement 2024**

M Le Maire enverra aux élus dès qu'il sera finalisé, le BP fonctionnement pour 2024. Il y aura des postes à regarder plus sérieusement.

L'électricité par exemple, ne devrait-il pas y avoir une répartition par ComCo au lieu de tout imputer au ComCo EPI. Chacun pourrait essayer de faire des économies

Les combustibles : principalement les pellets, la consommation a beaucoup augmenté. Il semble que la consommation ne soit pas vraiment maîtrisée.

La restauration : Une nouvelle hausse a été demandée (elle avait été refusée fin 2023). À voir ce qui peut être décidé.

Les charges de personnel restent un poste majeur à étudier pour 2024.

Le BP « dépenses de fonctionnement » présenté est en diminution de 1% par rapport à 2023. La proposition serait sur « un atterrissage » supposé à 263 000 euros.

Les recettes doivent être affinées avec le service enfance. Il faut chercher à être au plus juste.

## **10. Recrutement service enfance**

Mme Hélène QUÉMÉRÉ explique qu'un animateur du pôle enfance a quitté son poste le 12/01/2024.

La mission locale propose un candidat, très motivé, actuellement en stage BAFA. Actuellement, nous avons un poste à 30h non pourvu. Néanmoins, il est nécessaire de créer un emploi pour ce type de contrat privé dans le tableau des effectifs du personnel communal.

Il va être proposé un contrat PEC (parcours emploi compétences) à cette personne, ce CDD pourrait démarrer le 19/02/2024 pour une durée de 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

La durée hebdomadaire de référence pour la prise en charge de l'aide financière est de 20 à 26 heures au maximum.

Les élus aimeraient avoir le montant que la commune aura comme reste à charge pour ce contrat.

Après avoir eu la réponse, un vote sera proposé au prochain conseil

## **11. Fixation des taux taxes foncières pour 2024**

Au conseil du 08/02/2024, le taux des taxes foncières nécessiteront d'être discutées. Devront-elles être modifiées ?

Le conseil est plutôt partant de ne pas augmenter le taux qui concerne la commune.

Soit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.22%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.14 %

## **12. BP Investissements 2024**

M Le Maire demande à chaque président de ComCo d'envoyer avant lundi prochain les projets d'investissements pour pouvoir bâtir un BP pour 2024

Avant de continuer, Mme Linda GABORIAU tient à féliciter ceux qui ont préparé les documents de présentation de CA 2023 car c'était clair, simple à comprendre.

Le vocabulaire comptable commence à être assimilé par les élus.

## **13. Compta M57 et CFU – Compte Financier Unique**

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

→ Le CFU offre une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

→ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le passage au Compte Financier Unique ; il délègue à M Le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la trésorerie

## **14. Fongibilité des crédits budgétaires liés à la M57**

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

M le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors des conseils les plus proches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

## **15. Questions diverses**

Fin du conseil 23h00

Le secrétaire de séance  
Rodolphe BORRÉ

Le Maire  
Benoît COUTEAU